ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 3383

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations de nombreux artisans relatives à l'accès aux marchés publics. En effet, l'accès aux marchés publics constitue un enjeu essentiel pour le maintien des petites entreprises, qui assurent un service de proximité et préservent des emplois qualifiés. Un projet de loi portant sur une réforme du code des marchés publics était inscrit à l'ordre du jour de la précédente législature. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet. Il serait dommage en effet d'abandonner les travaux ministériels antérieurs, dont la qualité et l'utilité étaient reconnus bien au-delà des clivages politiques traditionnels.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, conscient de l'importance de l'efficacité et de la transparence de l'action publique, ces principes s'appliquant évidemment à la commande publique, mène une réflexion en vue de poursuivre et d'approfondir les travaux antérieurs dans ce domaine. Parmi les points actuellement à l'étude figure la situation des artisans, et plus généralement l'élargissement de l'accès aux marchés publics : sans préjuger de l'orientation qui sera définitivement arrêtée, l'objectif recherché est de retenir un dispositif compatible avec les engagements communautaires de la France, et qui réponde à ce souci d'égalité d'accès. A ce titre, des mesures telles que l'allotissement, la promotion du groupement momentané d'entreprises, ou la protection de la sous-traitance, qui pourraient répondre à la préoccupation de l'auteur de la question, font l'objet d'un examen attentif. Cette réforme aboutira dans l'année 1998.

Données clés

Auteur : M. Georges Colombier
Circonscription : Isère (7e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3383
Rubrique : Marchés publics
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3033
Réponse publiée le : 16 février 1998, page 854